



BUDGET 2009-2010
COMMUNIQUÉ N° 2

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01 + HEBDOS

BUDGET 2009-2010

UN EFFORT SANS PRÉCÉDENT POUR PROTÉGER NOS EMPLOIS

Québec, le 19 mars 2009 – À l’occasion du dépôt du budget 2009-2010, la ministre des Finances et ministre responsable des Infrastructures, M^{me} Monique Jérôme-Forget, a annoncé une série de nouvelles mesures pour protéger nos emplois et affronter la récession. « Les annonces de ce budget permettront d’injecter près de 3,4 milliards de dollars de plus dans l’économie québécoise en 2009 et en 2010 », a-t-elle déclaré.

Au total, en comptant l’impact des mesures prises au cours des derniers mois, ce sont 15 milliards de dollars en liquidités supplémentaires que le gouvernement injecte dans l’économie pendant ces deux années, soit 4,9 % du PIB. « Malgré le fait que le Québec est moins touché que ses voisins, nos interventions représentent plus que l’objectif de 2 % proposé par le Fonds monétaire international, plus que le gouvernement fédéral, à 4,1 % du PIB canadien, et sont d’une ampleur comparable au plan proposé par le président américain, à 4,8 % du PIB des États-Unis », a souligné la ministre Jérôme-Forget.

Protéger les entreprises et sauvegarder les emplois

Le gouvernement annonce des mesures en appui aux travailleurs. Il injecte des liquidités additionnelles dans l’économie, en plus d’alléger la fiscalité des entreprises et de soutenir le secteur forestier. La ministre a annoncé :

- la création d’un nouveau régime d’épargne-actions, le REA II, qui accordera une déduction fiscale aux particuliers qui investiront dans les entreprises admissibles. Cette déduction sera de 150 % jusqu’au 31 décembre 2010 et de 100 % par la suite;
- la création d’un fonds d’urgence de 500 millions de dollars pour les deux prochaines années, en partenariat avec le Fonds de solidarité FTQ et la Société générale de financement. Ce fonds investira dans les entreprises de tous les secteurs d’activité;
- une bonification de 200 millions de dollars du programme Renfort et son élargissement aux secteurs forestier et touristique;

- l'ajout de 60 millions de dollars au FIER-Régions. La majoration permettra la création de nouveaux FIER-Régions et la recapitalisation de certains autres;
- l'injection de 5 millions de dollars additionnels dans le Réseau d'investissement social du Québec pour appuyer l'économie sociale;
- la création, en partenariat avec la Caisse de dépôt et placement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ, d'un fonds de 825 millions de dollars pour le financement de fonds de capital de risque;
- la création de trois fonds d'amorçage totalisant 125 millions de dollars pour financer les nouvelles entreprises des secteurs des technologies de l'information et des communications, des sciences de la vie et des autres technologies;
- la prolongation, jusqu'à la fin de 2011, de l'amortissement accéléré à 50 % pour le matériel de fabrication et de transformation;
- l'amortissement accéléré pour le matériel informatique dont le taux sera de 100 % pour les biens acquis avant février 2011;
- la hausse de 400 000 \$ à 500 000 \$ du montant de revenu admissible au taux réduit d'imposition pour les petites entreprises;
- une aide additionnelle de 65 millions de dollars, au cours des deux prochaines années, notamment pour bonifier le Programme d'investissements sylvicoles, financer la production de plants forestiers et développer de nouveaux marchés pour le secteur forestier.

Formation de la main-d'œuvre

Un effort sans précédent sera fait pour aider les travailleurs. Jusqu'à présent, le Pacte pour l'emploi a donné des résultats très encourageants. Au total, ce sont environ 240 000 personnes et 9 200 entreprises qui ont pu bénéficier des mesures et services d'Emploi-Québec. « Le Pacte va être bonifié et élargi. Combiné aux contributions du gouvernement fédéral et du secteur privé, l'investissement total passera de 1 milliard à 1,5 milliard de dollars sur trois ans », a précisé la ministre.

« Ces nouveaux investissements permettront de répondre aux défis que soulève la récession », a ajouté la ministre des Finances. Des sommes supplémentaires seront allouées pour soutenir la clientèle additionnelle de chômeurs de tous les secteurs d'activité. De plus, la portée du Programme de soutien aux travailleurs licenciés collectivement sera étendue à toutes les régions. Les entreprises seront quant à elles incitées à opter pour la formation de leur main-d'œuvre plutôt que de procéder à des licenciements.

- 30 -

Source : Catherine Poulin
Attachée de presse
Cabinet de la ministre des Finances
et ministre responsable des Infrastructures
418 643-5270
514 873-5363
www.finances.gouv.qc.ca